

# Appel de projets

**Pour rehausser la présence des femmes dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) de la formation à la transition vers le marché du travail**

Conseil emploi métropole

En collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail

Mars 2023

## Table des matières

Contexte .....	3
Objectif général de l'appel de projets.....	4
Objectifs spécifiques de l'appel de projets.....	5
Exemples de projets attendus.....	5
Conditions générales et admissibilité.....	6
Projets admissibles .....	6
Organismes admissibles .....	7
Frais admissibles et taux de remboursement.....	7
Dépôt de la demande.....	8

## Contexte

Au printemps 2021, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, a lancé un appel à solutions pour rehausser la présence des femmes dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

La CPMT s'est appuyée sur le constat que les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans les programmes de formation relatifs aux secteurs des STIM. De plus, dans certains programmes, la présence des femmes diminue au fil du parcours de formation menant à l'emploi, si bien qu'elles sont peu nombreuses à obtenir leur diplôme, puis à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs et à intégrer des emplois dans les secteurs concernés. Enfin, certaines femmes font face à des enjeux spécifiques dans leur parcours menant à un emploi dans les secteurs des STIM en raison d'un cumul d'obstacles. Par exemple, des difficultés liées à la reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise à l'extérieur du Canada sont vécues par les femmes immigrantes.

### **La sous-représentation des femmes dans les secteurs des STIM**

- ⇒ La proportion de femmes parmi les professionnels en technologies de l'information et des communications se situe à 20 % depuis 2011, et seulement 12 % de celles-ci œuvrent dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle ([TECHNOCompétences, 2018](#)).
- ⇒ Le génie est l'une des professions où les femmes sont les moins représentées au Québec, ces dernières représentant 15 % des membres de la profession en 2021 ([Ordre des ingénieurs du Québec, 2022](#)).
- ⇒ En 2016, les femmes occupaient 30 % des emplois de l'industrie de la chimie, de la pétrochimie, du raffinage et du gaz, et 17 % d'entre elles exerçaient un des métiers de production, soit les mieux payés de cette industrie ([Coeffiscience, 2019](#)).

L'appel à solutions a permis de cibler des initiatives pouvant être mises en œuvre pour soutenir les femmes pendant leur formation et pour rendre les milieux de formation plus inclusifs et ainsi favoriser la diplomation et l'intégration professionnelle en ce qui concerne ces secteurs. La portée de ces initiatives est cependant limitée; elles ne seraient ni suffisamment coordonnées pour qu'un lien durable entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de l'emploi puisse être établi, ni suffisamment structurantes pour accélérer les tendances quant aux inscriptions, à la diplomation et à l'intégration professionnelle.

Une des solutions retenues dans le cadre de l'appel à solutions consiste à agir de façon concertée pour l'inclusion des femmes dans les programmes de formation et dans le marché de l'emploi relatifs aux secteurs des STIM. Le Conseil emploi métropole (CEM) est interpellé par la solution retenue – l'action concertée –, laquelle permet d'intervenir quant aux répercussions de la pandémie sur la vie des femmes et à la sous-représentation des femmes dans les secteurs des STIM, secteurs d'avenir.

En raison de son importante population étudiante, du grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'entreprises embauchant de la main-d'œuvre formée dans les secteurs des STIM qu'on y trouve, la région métropolitaine de Montréal est un lieu tout indiqué pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets pilotes concertés pouvant mener à des initiatives structurantes. De même, en raison des particularités qui leur sont propres, d'autres régions sont propices à l'expérimentation d'actions en partenariat qui favoriseraient une présence accrue des femmes dans les secteurs des STIM.

Dans la perspective où il y a un besoin de complémentarité en ce qui concerne les actions et les initiatives structurantes, le CEM, en collaboration avec la CPMT, lance un appel de projets s'adressant aux acteurs concernés de la grande région de Montréal et des autres régions du Québec. Les projets proposés doivent viser à favoriser l'intégration et la rétention en ce qui concerne les programmes de formation, l'obtention du diplôme, la poursuite des études à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ainsi que l'intégration au marché du travail.

Ces objectifs sont conformes à une des orientations présentées dans le plan stratégique 2021-2024 du CEM, soit celle de « favoriser une meilleure adéquation formation-compétences-emploi pour la métropole, en appui à ses secteurs d'excellence et son contexte socioéconomique spécifique ». Cette orientation concerne notamment les initiatives qui visent la requalification des personnes afin qu'elles puissent travailler dans les secteurs les plus touchés de la région métropolitaine et qui tiennent compte des clientèles éloignées du marché du travail, entre autres les femmes.

Ces objectifs sont également conformes à une des orientations présentées dans le plan stratégique 2020-2024 de la CPMT, soit celle visant à « accélérer l'acquisition, le rehaussement, la reconnaissance et la transférabilité des compétences actuelles et futures ». Cette orientation concerne notamment l'amélioration des compétences prioritaires pour un futur prospère et inclusif.

**Les projets reçus à compter du 22 mars 2023 devront se terminer au plus tard le 31 mars 2024.**

## Objectif général de l'appel de projets

Soutenir la mise en œuvre concertée d'initiatives nouvelles ou existantes pouvant contribuer au succès des parcours de formation menant à l'emploi entrepris par des femmes dans les secteurs des STIM, particulièrement par des femmes faisant face à un cumul d'obstacles.

## Objectifs spécifiques de l'appel de projets

- Assurer le succès des parcours de formation entrepris par des femmes en ce qui concerne les STIM (formation initiale, reconnaissance des compétences, rehaussement des compétences et requalification).
- Transformer les milieux offrant des programmes de formation liés aux STIM pour les rendre plus inclusifs.
- Soutenir l'acquisition de premières expériences professionnelles positives pour les femmes dans les secteurs des STIM.

## Exemples de projets attendus

Les projets peuvent, par exemple, concerner les actions suivantes :

- Réaliser des activités visant la concertation et la transmission d'outils pour augmenter le nombre de femmes évoluant d'un ordre d'enseignement à l'autre (secondaire, collégial et universitaire) dans des programmes relatifs aux secteurs des STIM.
- Réaliser un guide de bonnes pratiques à adopter dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'inclusion et la rétention des femmes dans les programmes de formation liés aux STIM et proposer une stratégie en vue de la mise en application concertée des pratiques dans les différents réseaux d'enseignement et les différentes régions.
- Élaborer des outils permettant l'application de bonnes pratiques en matière d'inclusion des femmes dans les programmes de formation liés aux STIM et prévoir une stratégie de communication en partenariat avec les milieux de formation et de travail (entreprises) qui s'engagent à les utiliser.
- Réaliser des activités immersives et expérientielles (ateliers de réseautage, visites en entreprise, activités de mentorat) favorisant la concertation pour susciter l'intérêt des femmes quant aux secteurs des STIM et les encourager à rester dans ces secteurs.

- Expérimenter des stratégies ou processus afin d'établir de manière durable un lien entre les réseaux d'enseignement et le milieu professionnel lors du passage de l'établissement d'enseignement vers le milieu de travail pour les femmes et noter quelles stratégies et quels processus ont été retenus.
- Réaliser des activités visant la coordination des parcours de formation et des parcours d'intégration professionnelle et l'accompagnement pour faciliter la transition.
- Organiser une activité de mobilisation qui donne lieu à des actions concrètes et concertées présentant un avantage et répondant aux besoins spécifiques des femmes pendant leur parcours de formation et leur parcours menant vers l'emploi.
- Élaborer des outils permettant d'établir un diagnostic pour un secteur ou une profession et un plan d'action commun pour attirer, retenir et faire progresser les femmes dans les secteurs des STIM.

## Conditions générales et admissibilité

### Projets admissibles

Les projets soumis doivent notamment

- permettre de répondre à l'objectif général et à un objectif spécifique;
- impliquer un minimum de deux autres partenaires du milieu;
- se distinguer des mesures mises en œuvre par le Ministère ou par toute autre organisation gouvernementale;
- avoir un caractère non récurrent;
- s'échelonner sur une période qui ne dépasse pas deux ans (pour les projets déposés à compter du 22 mars 2023, les projets doivent s'échelonner sur une période qui ne dépasse pas un an)
- nécessiter une aide financière qui ne dépasse pas 500 000 \$.

Les projets seront aussi évalués en fonction des critères de sélection suivants :

- Caractère innovant du projet
- Envergure et portée du projet
- Clientèle visée (nombre d'organisations engagées dans le projet et nombre de femmes pouvant bénéficier du projet, notamment celles faisant face à un cumul d'obstacles)
- Potentiel quant au transfert et à la diffusion relatifs aux résultats du projet, notamment sur le territoire métropolitain
- Faisabilité du projet
- Nombre de partenaires
- Expertise des partenaires

## Organismes admissibles

- Les associations et les regroupements d'employeurs
- Les associations et les regroupements de travailleurs
- Les associations professionnelles
- Les organisations du secteur parapublic (centres de services scolaires, cégeps et universités)
- Les conseils de bande
- Les organismes à but non lucratif
- Les coopératives

Les entreprises et organismes admissibles doivent obligatoirement détenir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

## Frais admissibles et taux de remboursement

La contribution de l'organisation subventionnée doit représenter un minimum de 15 % des frais admissibles.

Les frais admissibles sont principalement

- les honoraires des consultants offrant des services professionnels pour la réalisation d'interventions dans le cadre du projet;
- les frais de déplacement et les frais de séjour des consultants réalisant les mandats prévus à l'entente;
- les dépenses liées à la publicité (à condition que la publicité permette de promouvoir les activités prévues dans le cadre de l'entente);
- les frais engagés pour l'achat du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation des activités;
- les frais liés à la location ou à l'achat d'équipement essentiel à la réalisation des activités;
- les frais liés à la location des locaux et les frais afférents;
- les taxes (portion non remboursée);
- les frais liés aux activités de gestion et d'administration prévues à l'entente (ex. : frais liés à l'achat de matériel, frais bancaires, frais liés à la gestion des budgets et à l'organisation de réunions) assumés par l'organisme délégué ou le mandataire d'un regroupement d'entreprises, jusqu'à concurrence de 10 % des frais admissibles.

## Dépôt de la demande

Aucun formulaire n'est prescrit. Cependant, le document présentant le projet doit comprendre les éléments suivants, dans l'ordre :

- le titre du projet;
- le nom du promoteur;
- la description du promoteur (histoire succincte de l'organisme, objectifs généraux, nature des activités courantes, caractéristiques de la clientèle [ou du personnel], territoire couvert par les activités, etc.);
- la description des partenariats (partenaires impliqués et objectifs des partenariats [financement, partage de connaissances, appui au projet, etc.]);
- la problématique visée par le projet;
- la description du projet, qui doit présenter
  - l'objectif général et les objectifs spécifiques,
  - la nature des activités (description, contenu),
  - la clientèle visée,
  - les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus et les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte de ces résultats,
  - la durée du projet : dates de début et de fin du projet,
  - les étapes de réalisation ou l'échéancier détaillé,
  - le budget (montant demandé et autres sources de revenus, catégories de dépenses, etc.);
- la signature de la représentante ou du représentant de l'organisme demandeur.

Les projets reçus seront analysés en continu jusqu'à l'atteinte du montant de l'enveloppe allouée. Un message sera transmis à tous les organismes qui auront présenté un projet afin de les informer de la décision.

Le CEM se réserve le droit de mettre fin à cet appel de projets au moment qu'il jugera opportun.

Les documents liés au projet doivent être transmis à l'adresse suivante : [cem.secretariat@mtess.gouv.qc.ca](mailto:cem.secretariat@mtess.gouv.qc.ca).